

## Questions // Réponses N°02

### • 02-01 : Comment s'organiser dès maintenant ?

En premier lieu, recenser les personnes dont vous pouvez disposer pour effectuer la collecte ; idéalement, prévoir par GMS (super ou hypermarchés) 3 équipes de 2 qui feront un roulement de 3 heures chacune (généralement donc présence totale de 9h30 à 18h30), ce qui fera 6 personnes par magasin. Si vous ne prenez que **3 membres qui chacun s'accompagne d'un ami, ou conjoint, vous doublerez ainsi vos possibilités**. Et si par exemple vous disposez de 12 volontaires, vous pourrez effectuer la collecte dans 4 magasins en utilisant ce principe.

Le nombre de volontaires vous indiquera donc le nombre de magasins où vous pourrez effectuer la collecte.

→ Recenser les magasins les plus importants selon le nombre déterminé ci-dessus, et contacter **dès maintenant le Directeur du magasin** pour lui présenter l'opération. Nous aurons des accords avec certaines centrales dont je vous communiquerai au fur et à mesure les conditions.

### • 02-02 : A quel endroit se passera la collecte ? Sur les parkings près des Caddies ?

Surtout pas, ce serait prendre le risque de s'exposer :

- Au mauvais temps
- A l'insécurité

De plus, il faudrait multiplier les points de collecte à chaque parc de caddies, et le fait d'accoster les clients sur le parking serait très mal perçu.

→ La collecte sera faite à l'intérieur, portillon d'entrée, en accord avec les Directeurs de magasins, pour valoriser et rendre l'action plus officielle : 1 membre avec le tronc, un 2ème distribuant les jetons. L'Euro récolté ne sera pas forcément celui qui sera dans le caddie, et une grande partie des clients y aura déjà mis un jeton plastique. Prévoir un caddie libre à vos cotés pour l'échanger si un client a mis son unique euro dans son caddie.

### • 02-03 : Peut-on faire cette action à des dates supplémentaires ?

L'action nationale a été programmée au premier samedi de Février pour être proche de la journée mondiale contre le cancer qui est le 4 Février, et bénéficier ainsi de la vague médiatique et de la sensibilisation accrue auprès du public. Le fait de garder cette date dans le temps contribuera à la pérennité de l'opération. Néanmoins, les clubs peuvent continuer à vendre des jetons lors d'occasions opportunes, dans la mesure où la collecte sera reversée en intégralité au Fonds de Dotation Jetons Cancer. Si cela se produit après que les comptes de l'année aient été clos, les fonds récoltés s'ajouteront à ceux de l'année suivante. Exemples d'actions supplémentaires possibles :

En échange de dons de particuliers, ou d'entreprises ; Faire une vente lors de conférences ou manifestations du club.

### • 02-04 : Que faire s'il reste des jetons ?

Possibilité de prolonger l'opération comme décrit ci-dessus, ou les garder pour l'année suivante.

### • 02-05 : Peut-on bénéficier d'une déduction fiscale ?

Les CERFA ne sont plus systématiquement établis, mais uniquement en cas de contrôle fiscal, le statut de Fonds de Dotation nous permet d'établir un document CERFA pour des dons supérieurs à 50€ pour un particulier, 200€ pour une entreprise, uniquement par chèque à l'ordre de Fonds de dotation Jetons Cancer, et au nom et adresse figurant sur le chèque .